

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-70 : Création d'un poste pour l'accueil d'un apprenti en formation BPJEPS Loisirs Tout Public

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

A l'appui de l'avis du Comité technique paritaire, il revient au Conseil Communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de :

- décider le recours au contrat d'apprentissage,
- conclure à compter du 1^{er} septembre 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

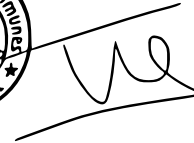
<i>Service</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Diplôme préparé</i>	<i>Durée de la Formation</i>
<i>Périscolaire</i>	<i>1</i>	<i>BPJEPS Loisirs Tout Public</i>	<i>2 ans</i>

- décider que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	44	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-71 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique 20 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 20 h 00 hebdomadaires (20/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Il est proposé au conseil communautaire :

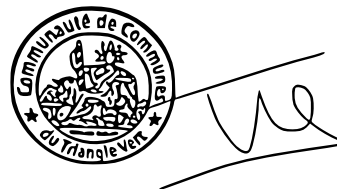
- de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 20 h 00 hebdomadaires (20/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code la fonction publique susvisé,

- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
 - précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience d'au moins 6 mois dans le même domaine ;
 - fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
 - Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
 Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-72 : Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité 8 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

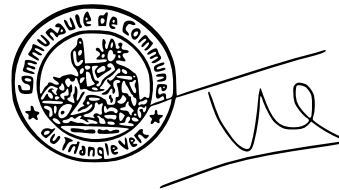
- de créer un emploi non permanent en référence au grade de d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de *12 mois maximum pendant une même période de 18 mois* allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 8 h 00 hebdomadaires (soit 8/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire.
- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;

- fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 397 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-73 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique 24 h 30 hebdomadaires

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 24 h 30 hebdomadaires (24.5/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Il est proposé au conseil communautaire :

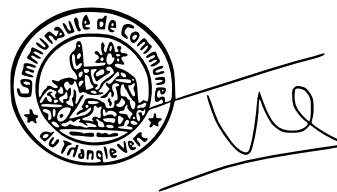
- de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 24 h 30 hebdomadaires (24.5/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code la fonction publique susvisé,

- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
 - précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience d'au moins 6 mois dans le même domaine ;
 - fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
 - précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-74 : Création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité 29 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

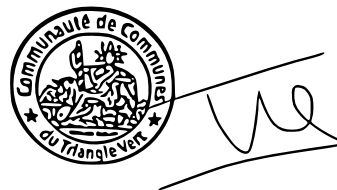
- de créer un emploi non permanent en référence au grade de d'adjoint technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 29 h 00 hebdomadaires (soit 28/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : entretien de bâtiments.

- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience d'au moins 6 mois dans le domaine.
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-75 : Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité 8 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

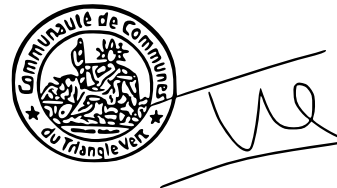
- de créer un emploi non permanent en référence au grade de d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 8 h 00 hebdomadaires (soit 8/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire.

- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	44	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-76 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique 30 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 30 h 00 hebdomadaires (30/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Il est proposé au conseil communautaire :

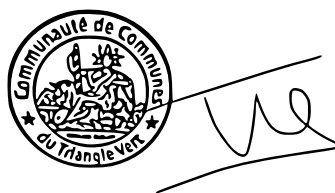
- de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 30 h 00 hebdomadaires (30/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code la fonction publique susvisé,
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
 - précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience d'au moins 6 mois dans le même domaine ;
 - fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
 - Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-77 : Création d'un poste en Parcours Emploi Formation 20 h 00 hebdomadaires

Vu le code du travail, et notamment les article L. 5134-19-1 et suivants ;

Vu la circulaire N° DGEFP/MIP/METH/MPP/2020/32 du 28 février 2020 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertions et la qualification) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2020 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi pour la région Bourgogne Franche-Comté ;

Vu le budget de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

CONSIDÉRANT que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

CONSIDÉRANT que les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter, sur la base de ce dispositif, une personne pour exercer les fonctions d'animateur en structure périscolaire.

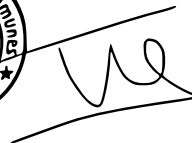
Il est proposé au conseil communautaire :

- de recourir au dispositif « parcours emploi compétences » ;
- de recruter à ce titre sur un poste d'agent d'animation sur les sites périscolaires dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : animation des temps d'accueil des élèves de maternelle et de primaire, participation aux missions de distribution, de service, d'accompagnement des enfants pendant le repas et d'entretien des locaux, contribuer à la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques
 - Durée des contrats : 9 mois, possibilité de renouveler jusqu'à 24 mois (2 x 6 mois + 1 x 3 mois)
 - Durée hebdomadaire de travail : 1 poste à 20H00 par semaine,
 - Rémunération : sur la base du SMIC horaire
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer les différents actes, notamment le contrat à durée déterminée et ses renouvellements, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-78 : Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité 8 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

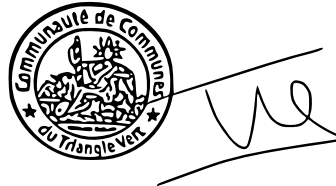
- de créer un emploi non permanent en référence au grade de d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 8 h 00 hebdomadaires (soit 8/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire.

- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-79 : Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité 20 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

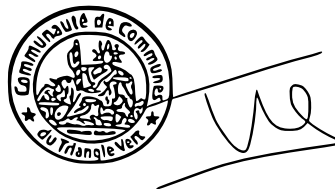
- de créer un emploi non permanent en référence au grade de d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 20 h 00 hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire.

- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-80 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique 28 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 28 h 00 hebdomadaires (28/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Il est proposé au conseil communautaire :

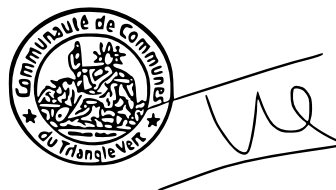
- de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 28 h 00 hebdomadaires (28/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes de nettoyage des locaux et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code la fonction publique susvisé,

- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience d'au moins 6 mois dans le même domaine ;
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
 - préciser que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>42</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>5</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN, Christophe ROSSE, Sophie TARAN,</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-81 : Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation 19 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

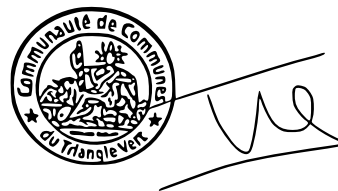
- de créer un emploi non permanent en référence au grade de d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de *12 mois maximum pendant une même période de 18 mois* allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 19 h 00 hebdomadaires (soit 19/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire.

- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-82 : Création de 2 postes non permanents d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité 5 h 19 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer 2 emplois non permanents en référence au grade de d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que les agents seront recrutés à temps non complet à hauteur de 5 h 19 hebdomadaires (soit 5.32/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire.

- pour le recrutement d'agents contractuels :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-83 : Création de 2 postes non permanents d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité 14 h 00 hebdomadaires

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail,

Il est proposé au conseil communautaire :

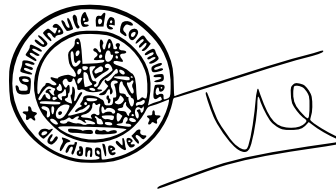
- de créer deux emplois non permanents en référence au grade de d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2025 inclus,
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail,
- préciser que les agents seront recrutés à temps non complet à hauteur de 14 h 00 hebdomadaires (soit 14/35^{ème} d'un temps plein), sur des postes relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire.

- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;
 - fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 361 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 382),
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-84 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les missions d'agent d'accueil et d'accompagnement en France Services, agence postale ou secrétariat du siège.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Il est proposé au conseil communautaire de :

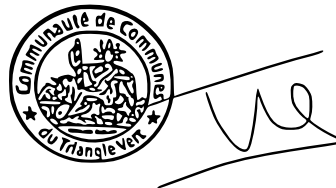
- créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les missions d'agent d'accueil et d'accompagnement en France Services, agence postale ou secrétariat du siège
- se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique ;

- en cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : savoir accueillir le public, utiliser les outils informatiques ; une bonne utilisation du logiciel Excel, ou une expérience professionnelle identique dans les domaines concernés.
 - fixer la rémunération, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : IB 367 IM 361 et maxi IB 486 et IM 420 ;
 - préciser que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-85 : Création d'un poste permanent d'ingénieur à temps complet

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des ingénieurs, relevant de la catégorie hiérarchique A, afin d'assurer notamment les missions en lien avec le transfert de la compétence eau et assainissement, la gestion administrative et technique du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, le suivi administratif et technique des projets de travaux.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Il est proposé au conseil communautaire de :

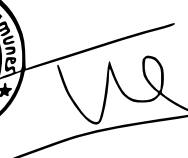

- *créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des ingénieurs au grade d'ingénieur, relevant de la catégorie hiérarchique A, afin d'assurer notamment les missions en lien avec le transfert de la compétence eau et assainissement, la gestion administrative et technique du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, le suivi administratif et technique des projets de travaux.*

- se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique ;
- en cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - préciser que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
 - préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :
 - Formation technique en lien avec l'eau et l'assainissement et/ou formation générale
 - Expérience dans des missions identiques
 - Maîtrise de l'outil informatique et bureautique
 - fixer la rémunération, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur : mini IB 444 IM 390 et maxi IB 821 et IM 673 ;
 - préciser que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	43	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	4	Jean-Marie BRINGOUT, Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
 Le Président, Benjamin GONZALES,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-86 : Modification de la durée hebdomadaire de service inférieur à 10 % d'un poste permanent 25 h 00 à 23 h 00

Vu la délibération n° 2021-66 du 1^{er} juillet 2021 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à **temps non complet** à hauteur de 27 h 00 hebdomadaires (27/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'agent postal intercommunal à VALLEROIS-LE-BOIS et à NOROY-LE-BOURG ;

Vu la délibération du 2 mars 2023 modifiant la durée hebdomadaire du poste à 25 heures à compter du 1^{er} avril 2023,


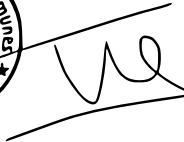
Compte tenu des modifications de cycles de travail des agents des services à la population et plus spécifiquement celui du poste de l'agence postale postal intercommunal à VALLEROIS-LE-BOIS et à NOROY-LE-BOURG ;

Il est proposé au conseil communautaire de porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent créé par la délibération susvisée, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à hauteur de 23 h 00 à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,

The seal is circular with the text 'Communauté de communes du Triangle Vert' around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BG'.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-87 : Attribution de subventions

Des demandes de subventions ont été reçues depuis le vote d'attribution de subvention au mois d'avril 2023. Sur avis des membres de la commission, réunie le mardi 27 juin 2023, ces demandes peuvent bénéficier du soutien de la CCTV conformément au règlement.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes et de prévoir les crédits nécessaires à la prochaine décision modificative.

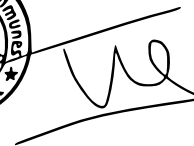
Associations	Objet	Proposition
Animation jeunesse NOROY-LE-BOURG	Activité de l'association (CTG)	1 000 €
CALC	Concert gratuit 14.07.23	400 €
CALC	Trail de la Colombine 30.09.23	400 €
Moto Club VILLERS-LE-SEC	Championnat BFC 28.05.23	500 €
Les amis de la Cude	La musique aux jardins 04.05.23	235 € (sous forme d'impressions)
GOLF (27 Licenciés – Ecole)	Ecole (27 licenciés)	1 215 €

L'ensemble des crédits budgétés pour les subventions à destination des clubs sportifs, des associations et de l'animation du territoire sont consommés pour l'année 2023, par conséquent plus aucune demande ne pourra être éligible pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>43</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>4</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN, Benoit PETON</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



 A handwritten signature in black ink, appearing to be "BG", written over a horizontal line.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-89 : Approbation du Budget Primitif 2023 de l'Office du Tourisme

Conformément à l'article L.133-8 du code du tourisme, le budget et les comptes de l'office du tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal.

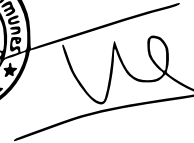
En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le Budget Primitif 2023 de l'office du tourisme LUXEUIL LES BAINS VOSGES DU SUD dont les totaux sont les suivants :

- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à la somme de 26 500 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à la somme de 1 222 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	42	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	5	Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN, Mickaël MUHLEMATTER, Romain WICKY

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-89 : Approbation du Budget Primitif 2023 de l'Office du Tourisme

Conformément à l'article L.133-8 du code du tourisme, le budget et les comptes de l'office du tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal.

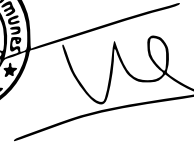
En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le Budget Primitif 2023 de l'office du tourisme LUXEUIL LES BAINS VOSGES DU SUD dont les totaux sont les suivants :

- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à la somme de 26 500 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à la somme de 1 222 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	42	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	5	Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN, Mickaël MUHLEMATTER, Romain WICKY

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



 A handwritten signature in black ink, appearing to be "BG", written over a horizontal line.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-90 : Approbation du Budget Supplémentaire 2023 de l'Office du Tourisme

Conformément à l'article L.133-8 du code du tourisme, le budget et les comptes de l'office du tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal.

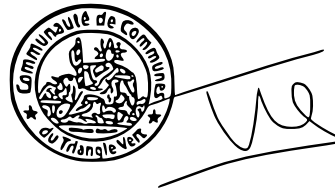
En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le Budget Supplémentaire 2023 de l'office du tourisme LUXEUIL LES BAINS VOSGES DU SUD comprenant la reprise des résultats 2022 € et dont les totaux sont les suivants :

- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 67 213.55 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 306 741.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>42</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>5</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN, Mickaël MUHLEMATTER, Romain WICKY.</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-91 : Marché élaboration PLUi – Autorisation résiliation du marché

L'élaboration du PLUi en est à la phase diagnostic. Une présentation du diagnostic agricole a été faite aux agriculteurs le 28 février et une première version non finalisée du diagnostic territorial et socio-économique a été transmise en février par VIDAL Consultant.

En parallèle, une note d'enjeu a été transmise avec une facturation de 10 000 €. Cette facturation n'a pu être réglée, la note d'enjeu ne pouvant intervenir qu'après élaboration du diagnostic.

Ce dernier a fait l'objet d'une analyse par l'AMO qui a émis des observations et des préconisations pour compléter le document du fait de non-conformités avec le CCTP, de faiblesses ou absence d'analyses de certains thèmes, réglementation non respectée, ...

Une réunion a été organisée le 30 mars avec le prestataire afin d'expliquer les demandes de modifications. Une nouvelle version a été transmise en avril. Cette dernière ne reprenait que quelques modifications. La CCTV l'a donc sommé de prendre en compte l'intégralité de demandes de modifications.

Par courrier du 27 avril, VIDAL Consultants a fait connaître sa profonde divergence de point de vue, de méthodologie et de sens des priorités avec l'AMO, s'interrogeant sur la poursuite de la mission.

En conséquence, la CCTV a organisé une réunion les PPA afin d'obtenir leurs avis. Le prestataire a refusé de participer à cette dernière.

Le 8 juin, la CCTV a reçu un nouveau courrier du prestataire daté du 30 mai expliquant qu'il ne se conformerait pas à l'analyse de l'AMO. Dans ce même courrier, VIDAL Consultants a fait savoir qu'un des membres de l'équipe architecte-urgentiste avait été licencié économique, précisant « nous pensons que les conditions ne sont plus remplies pour poursuivre la mission ».

Les avis des PPA reçus courant juin ont été transmis à VIDAL Consultants avec une nouvelle demande de modification et prise en compte cette fois des avis des PPA (conformes avec l'analyse de l'AMO) avec un retour dans un délai de 15 jours conformément au CCTP.

Or il s'avère que dans cette situation VIDAL Consultants est en faute et que dans l'hypothèse où il ne fournirait pas les documents conformes au CCTP, la CCTV serait en droit de résilier le marché pour faute.

C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire, notamment si la CCTV n'obtient pas ce document dans les délais prévus, d'autoriser le Président à engager une procédure de résiliation pour faute ou autres modalités modalité de résiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN.</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,




Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-92 : Attribution de cadeaux aux agents

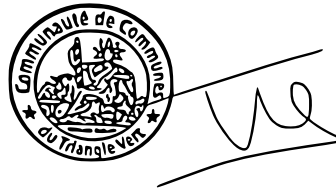
La code de la fonction publique notamment les articles L 731-1 à 5, prévoit que les agents publics et leur famille peuvent bénéficier d'action sociale et que l'organe délibérant détermine le type d'actions, le montant des dépenses et les modalités de leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à d'attribuer des chèques cadeaux, bons d'achats ou cadeaux aux agents dans le cadre d'évènements familiaux (naissance, ... par exemple). Le montant individuel ne pouvant dépasser le montant maximum fixé par la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	41	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	6	Jean-Marie BRINGOUT, Jean-Pierre GASNET, Francis THOMAS, Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN.

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-93 : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : répartition du reversement entre la Communauté de Communes du Triangle Vert et ses communes membres pour l'année 2023

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le président souligne que la CCTV bénéficie de ce fonds pour la première fois cette année et qu'il revient au conseil communautaire de décider de la répartition entre la CCTV et les communes.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres au titre du FPIC sont possibles :

- conserver la répartition dite « de droit commun »
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »
- opter pour une répartition « dérogoire libre »

Il est proposé au conseil communautaire de conserver la répartition dite « de droit commun » soit :

Montant de répartition « de droit commun »	
Part EPCI	141 434
Part Communes membres	157 664
Total	299 098

Communes	Montant reversé de droit commun	Communes	Montant reversé de droit commun	Communes	Montant reversé de droit commun
Abelcourt	5 732	Creveney	714	Montjustin-et-Velotte	1 562
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	4 651	Dambenoît-lès-Colombe	4 221	Noroy-le-Bourg	6 781
Ailloncourt	4 909	Dampvalley-lès-Colombe	1 339	Pomoy	2 611
Autrey-lès-Cerre	3 936	Ehuns	2 894	Quers	4 650
Betoncourt-lès-Brotte	2 205	Franchevelle	6 293	Rignovelle	1 534
Borey	3 105	Genevrey	3 358	Sainte-Marie-en-Chaux	2 019
Bouhans-lès-Lure	5 309	La Creuse	974	Saulx	12 174
Calmoutier	3 708	La Villedieu-en-Fontenette	2 326	Servigney	1 942
Cerre-lès-Noroy	3 628	Lantenot	5 453	Vallerois-le-Bois	2 991
Châteney	1 114	Liévans	2 266	Velleminfroy	5 128
Châtenois	1 486	Linexert	1 364	Velorcey	3 597
Citers	11 338	Mailleroncourt-Charette	3 667	Villers-le-Sec	6 490
Colombe-lès-Vesoul	5 297	Meurcourt	5 982	Villers-lès-Luxeuil	3 784
Colombotte	1 136	Mollans	3 366	Visoncourt	630
				TOTAL	157 664

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	45	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT.

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-93 : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : répartition du reversement entre la Communauté de Communes du Triangle Vert et ses communes membres pour l'année 2023

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le président souligne que la CCTV bénéficie de ce fonds pour la première fois cette année et qu'il revient au conseil communautaire de décider de la répartition entre la CCTV et les communes.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres au titre du FPIC sont possibles :

- conserver la répartition dite « de droit commun »
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »
- opter pour une répartition « dérogoire libre »

Il est proposé au conseil communautaire de conserver la répartition dite « de droit commun » soit :

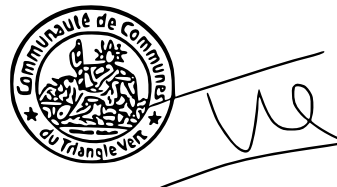
Montant de répartition « de droit commun »	
Part EPCI	141 434
Part Communes membres	157 664
Total	299 098

Communes	Montant reversé de droit commun	Communes	Montant reversé de droit commun	Communes	Montant reversé de droit commun
Abelcourt	5 732	Creveney	714	Montjustin-et-Velotte	1 562
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	4 651	Dambenoît-lès-Colombe	4 221	Noroy-le-Bourg	6 781
Ailloncourt	4 909	Dampvalley-lès-Colombe	1 339	Pomoy	2 611
Autrey-lès-Cerre	3 936	Ehuns	2 894	Quers	4 650
Betoncourt-lès-Brotte	2 205	Franchevelle	6 293	Rignovelle	1 534
Borey	3 105	Genevrey	3 358	Sainte-Marie-en-Chaux	2 019
Bouhans-lès-Lure	5 309	La Creuse	974	Saulx	12 174
Calmoutier	3 708	La Villedieu-en-Fontenette	2 326	Servigny	1 942
Cerre-lès-Noroy	3 628	Lantenot	5 453	Vallerois-le-Bois	2 991
Châteney	1 114	Liévans	2 266	Velleminfroy	5 128
Châtenois	1 486	Linexert	1 364	Velorcey	3 597
Citers	11 338	Mailleroncourt-Charette	3 667	Villers-le-Sec	6 490
Colombe-lès-Vesoul	5 297	Meurcourt	5 982	Villers-lès-Luxeuil	3 784
Colombotte	1 136	Mollans	3 366	Visoncourt	630
				TOTAL	157 664

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR	45	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT.

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
 Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 juillet 2023

Le 6 juillet deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Mickael BILLARD, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence BAUMONT, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (5)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Victor COULIN à Michèle JACQUES, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER à Romain WICKY, Christophe ROSSE à Sophie TARAN

Absents excusés (5)

Jean DESMARTIN, David BALAUD, Edith LUCIEN, René ROBERT, Marie-Pierre DUPRE

Présents non votant (2)

Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-94 : Budget Principal – Décision modificative n° 2

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessous comprenant l'inscription de crédits complémentaires pour les subventions aux associations.

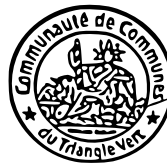
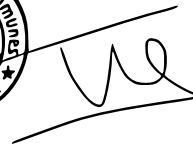
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
65748	Subventions personnes privées	5 500.00	732221	FPIC	299 098.00
65741	Subventions aux ménages	-5 000.00			
7392221	Reversement FPIC aux communes	157 664.00			
023	Vir. À section d'investissement.	5 000.00			
	TOTAL DEPENSES	163 164.00			299 098.00

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
20421	Transfert subventions prim'rénov.	5 000.00	021	Vir.de sec° fonctionnement	5 000.00
	TOTAL DEPENSES	5 000.00			5 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>44</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>0</i>	
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Hervé LE-CAIN, Laurence BAUMONT, Gérard COULIN.</i>

Fait à SAULX, le 6 juillet 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état